

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 137 - Septembre 2006

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770



137

C.P.A.P.: 0908 S 06663

Impression au siège, 17 rue du Dolmen - 86000 Poitiers - tel 06.79.65.03.40

Directeur de la publication-Chargé de communication : C. Boé

Demandez le(s) programme(s) !

Dans notre académie, l'année scolaire 2005-2006 a vu se mettre en place, sous le couvert d'un plan régional des formations, la déstructuration organisée, voire la destruction, des métiers de la mode (GITC) et du tertiaire (secrétariat et comptabilité).

Aujourd'hui d'autres secteurs sont menacés, comme le bois, la peinture, l'électronique : des sections entières sont en passe d'être supprimées... en formation initiale ! Car n'apprend-on pas dans le même temps que des créations sont initiées en apprentissage pour répondre à la demande des bassins d'emploi.

Cette volonté de l'administration est renforcée par le non recrutement de professeurs titulaires et de nombreux postes restent vacants en bois et en peinture... simple coïncidence sans doute !

Le triptyque de l'argumentation rectorale est en place : soit il n'y a pas d'élèves... soit il n'y a pas de débouchés... soit il n'y a pas d'enseignants ! Mais bizarrement, des solutions « privées » surgissent ça et là, qu'il s'agisse de CFA, d'UFA ou même d'innovations pour le moins surprenantes, comme une ouverture en « initial » pour une première année de CAP... suivie d'une seconde année en alternance !

Cela est inacceptable : est-on prêt à sacrifier des jeunes en leur refusant le droit à la formation professionnelle initiale au nom d'intérêts purement comptables ?

À moins que cela ne relève d'une volonté politique nationale ou régionale, qui s'imposerait aux gestionnaires académiques... Et dans ce cas, puisque nous sommes en début d'année scolaire, quoi de plus naturel que de demander les programmes ? Au-delà des formules à l'emporte-pièce, des effets d'annonce sur-médiatisés... nous aimerions que nous soit clairement exposé un véritable projet pour l'école et pour les jeunes...

Au SNETAA, en toute indépendance, nous militons pour une formation professionnelle initiale, publique et laïque (ni patronage... ni patronat...), seule réponse à l'actuel désengagement de l'État. Et nous appelons toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs de laïcité, d'indépendance, d'efficacité... à nous rejoindre dans ce combat.

Sommaire

- P.1 Éditorial
- P.2 Visites de prérentrée
Journée de solidarité
Billet d'humeur : « souvenirs... »
- P.3 Pourquoi adhérer au SNETAA...
- P.4 Indemnités de tutorat
Validation des services auxiliaires
Animateurs culturels
Titulaires... précaires !
- P.5 Calendrier Septembre/Octobre
- P.6 Calendrier Novembre/Décembre
- P.7 Calendrier Janvier/Février
- P.8 Calendrier Mars/Juin
- P.9 Permanence téléphonique
A qui vous adresser ?
- P.10 A nos collègues stagiaires
- P.11 Vos contacts académiques
- P.12 I.U.F.M.
Délégation rectorale : le retour ?
Contractuels
Dernière minute : plan de formation

Poitiers, Septembre 2006

Serge Grossin - Secrétaire académique

Visites de prérentrée

A l'occasion de la rentrée scolaire 2006-2007, Madame Ségolène Royal a effectué plusieurs visites d'établissements scolaires. C'est ainsi que la Présidente de la Région Poitou-Charentes s'est rendue le vendredi 1er septembre au lycée du Bois d'Amour de Poitiers avant d'aller au lycée professionnel Le Verger à Châtellerault.

La veille, jeudi 31 août, c'étaient le lycée Georges Desclaudes à Saintes et le lycée professionnel Gilles Jamain de Rochefort qui accueillait Madame Royal.

Ces deux journées amènent une double réflexion :

- félicitons-nous tout d'abord de l'intérêt porté aux lycées professionnels assurant une formation professionnelle initiale et souhaitons que cette visite s'inscrive dans la démarche de la même Présidente de région déclarant l'année dernière au LP du Dolmen à Poitiers qu'elle aurait à cœur la défense de l'enseignement professionnel. Quand la phrase sera complète (avec par exemple les mots de « *public* » ou de « *en formation initiale* ») nous pourrons dès lors la féliciter... le spectre (et la tentation) de l'apprentissage comme solution à l'enseignement professionnel est toujours hélas présent plus que jamais dans les programmes de la Présidente.
- et que penser d'une visite d'établissement une veille de prérentrée officielle? Comment pouvait-il y avoir des enseignants un 31 août dans leurs établissements, un dernier jour de vacances selon les arrêtés parus au Bulletin Officiel ? Mais peut-être les enseignants étaient-ils convoqués au titre de la journée de solidarité 2005/2006 ? (*voir ci-dessous*).

Journée de solidarité...

Dans notre académie, et malheureusement dans quelques autres, des chefs d'établissements ont cru bon d'organiser une prérentrée sur deux jours (jeudi 31 août et vendredi 1^{er} septembre) arguant que le jeudi 31 était à porter au compte de la journée de solidarité... de l'année scolaire passée ! Cela ne va pas sans poser quelques questions :

- à quelle circulaire rectorale cette journée de prérentrée fait-elle référence ?
- les collègues étaient-ils couverts en cas « d'incidents » sur le parcours domicile/travail ?
- un enseignant ayant effectué sa journée de solidarité en 2005/2006 et muté dans un établissement pratiquant la solidarité du 31 août, se verra-t-il proposé un paiement en heures supplémentaires... ou sera-t-il dispensé de la prochaine journée de ce type ?
- à ce titre, ne pourrions-nous envisager, par cette « jurisprudence » de reporter à des années ultérieures les prochaines journées de solidarité ?...

Billet d'humeur... Souvenirs... souvenirs...

Il m'arrive d'entendre, dans la bouche de collègues PLP... jeunes ou moins jeunes..., que « ça ne sert à rien d'être syndiqué »...

Qu'ils me permettent de me rappeler mes débuts dans l'enseignement...

C'était un CET... dans lequel enseignaient des PEG qui faisaient 21h de cours, des PETT (enseignement technique théorique) et des PTEP (enseignement pratique)... ces derniers effectuant un service de 26h hebdomadaires... (il me semble même qu'ils s'appelèrent PTA... avec un A comme « adjoint » !) Quelques années plus tard, le LEP remplaça le CET, qui devint le LP... Parallèlement le PLP d'enseignement général vit son service passer à 18h, et le collègue d'enseignement professionnel vit le sien passer à 23h...

Il y a quelques années les grades 1 et 2 du corps des PLP furent « unifiés » ainsi que le service hebdomadaire : 18h pour tous !

Croyez-vous cher(e)s collègues que tout cela se fit tout seul ? Toute avancée sociale et professionnelle n'est obtenue que par une lutte syndicale... et dans notre profession, c'est le SNETAA qui depuis plus d'un demi-siècle est à la pointe de cette lutte ! Merci de ne pas l'oublier...

C. Boé

Quelques raisons pour adhérer ou ré adhérer au SNETAA

Connaître vos droits et les faire valoir :

- Un correspondant du SNETAA est présent dans la quasi totalité des établissements de formation professionnelle de l'académie. Par sa disponibilité, l'équipe académique vous conseille et intervient si nécessaire auprès de l'Administration.
- Le site Internet du SNETAA est accessible afin que chacun soit acteur de sa vie professionnelle en disposant d'un maximum d'informations, en temps réel.

Défendre la Formation Professionnelle Initiale :

- Depuis plus de 55 ans le SNETAA a obtenu des avancées statutaires considérables pour les personnels. Quel syndicat peut présenter un tel bilan ? Souvent copié, jamais égalé, l'efficacité du SNETAA n'est plus à démontrer (voir encadrés ci-dessous). Le SNETAA est efficace !

Un syndicat proche de vous et de vos préoccupations :

- Le SNETAA est le Syndicat spécifique de la Formation Professionnelle. Quel syndicat peut mieux vous aider à résoudre vos difficultés ? Avec des commissaires paritaires dans toutes les académies et ses commissaires paritaires nationaux, le SNETAA est le premier syndicat de l'enseignement professionnel public.

Un syndicat indépendant :

- Le SNETAA est indépendant des groupes de pressions économiques, religieux, indépendant des partis politiques. La Laïcité est une valeur fondamentale du SNETAA, notamment dans ses positions contre l'apprentissage patronal.
- Vous voulez comprendre ce qui se passe, être à l'aise dans votre établissement, agir sans être manipulés... Le SNETAA vous informe par sa presse nationale, par sa presse académique et par ses infos rapides aux responsables locaux. Vous recevrez aussi la presse de la fédération e.i.L.

Comme souvent ce qui aura été obtenu par le SNETAA sera revendiqué par d'autres organisations :

Souvenons-nous, en 1999, nous étions bien les seuls à revendiquer le maintien de la spécificité de la formation professionnelle initiale publique et laïque au sein du Service Public... Aujourd'hui, d'autres organisations vous sollicitent et revendiquent la paternité de ce qui a été obtenu, oubliant de rappeler qu'ils manifestaient **contre** le principe (appel à manifester devant le Rectorat lancé par la CFDT-UNSA-CGT) ...

... mais pour améliorer vos conditions de mutations nous étions bien seuls à Paris ce 26 mai 1999, permettant pourtant à nombre d'entre vous de bénéficier ensuite d'une amélioration d'affectation.

Aujourd'hui encore, une organisation syndicale fait preuve d'un cynisme incroyable, osant titrer dans une de ses revues :
« Enseignement professionnel : un acquis du SNCL ».

Ce syndicat « interpellait par écrit le Directeur Général des Ressources humaines » sur l'obligation de la visite médicale tous les 5 ans pour le renouvellement du permis de conduire des PLP conducteurs routiers.

Leur courrier date du 29 mai... la réponse du DGRH du 24 juillet...

Sachant que le SNETAA, par l'intermédiaire d'un secrétaire national, avait posé la même question... mais le 23 mars !!!

Oser parler d'un acquis avec 3 mois de retard...
De qui se moque-ton ?

Les personnels jugeront.

Indemnités de tutorat

1- **Indemnité** allouée aux personnels enseignants chargés du tutorat des professeurs stagiaires qui ne sont pas affectés en IUFM (**stagiaires en situation**) : Décret n°93 69 du 14/01/93

Taux de l'indemnité par stagiaire et par semaine au 01/07/2006 : **47,90 €**

2- **Indemnité** versée aux personnels enseignants assurant le suivi **des stagiaires IUFM** :

Stage en responsabilité = 47,90 €

Stage de pratique accompagnée = 55,35 €

L'indemnité est versée par semaine et par stagiaire.

En plus, pour cette situation est versée **une NBI de 10 points** d'indice.

NB : *Si l'on est conseiller pédagogique d'un maître auxiliaire ou d'un contractuel il n'est prévu aucun financement. Mais des cadres locaux peuvent le permettre ; il faut donc se renseigner avant d'effectuer une tâche supplémentaire.*

Avec le



je m'informe et j'agis !

Validation des services auxiliaires

Comme chaque année, nous informons nos jeunes collègues sur la possibilité de racheter les années de services auxiliaires. La préparation de la retraite vous semble loin, mais il importe aujourd'hui, plus qu'hier, de faire valider vos années de service.

Loi 2003.775 du 21 août 2003 Art. 43 :

Celle-ci modifie le dernier alinéa de l'art L5 du Code des pensions civiles et militaires de retraite. Les mots " avant la radiation des cadres " sont remplacés par les mots : " **dans les deux années qui suivent la date de la titularisation...** ".

L'article est complété par un alinéa ainsi rédigé :

" Le délai dont dispose l'agent pour accepter ou refuser la notification de validation est d'un an ".

Art.66 : " Par dérogation au délai prévu dans le dernier alinéa de l'art. L5, la validation de services définie dans cet alinéa, lorsque la titularisation ... est antérieure au 1er janvier 2004, doit être demandée avant la radiation des cadres et jusqu'au 31 décembre 2008 ".

D'une part il n'y a pas que le temps de MA à temps plein qui peut être validé, mais **aussi le temps partiel** que l'on peut racheter même si l'on a déjà racheté les autres années de MA à temps plein il y a longtemps. On peut représenter une demande pour ces périodes à temps partiel, par une seconde demande complémentaire à la première.

D'autre part le temps de **contractuel en GRETA** était refusé et il est **maintenant validable**. Il faut donc représenter le dossier pour le compléter.

Animateurs culturels

Madame Ségolène Royal déclarait il y a peu que « *La présence d'un animateur culturel a été ressentie dans la totalité des lycées comme un atout majeur pour le développement de la vie culturelle. Pour sécuriser l'emploi, un plan de titularisation est en place mais après évaluation de leur travail* ».

Rappelons que sur les 90 postes ouverts, 77 sont pourvus dans les établissements qui dépendent de l'éducation nationale (plus 5 en lycées agricoles). Les personnes sont sous Contrat d'Accompagnement à l'Emploi d'une durée de 2 ans pour 35 heures hebdomadaires, avec une formation totalement financée par la Région.

Cet objectif de titularisation est une bonne chose pour les animateurs culturels... Espérons qu'un plan semblable sera bientôt à l'étude pour les personnels de l'éducation nationale, enseignants et non enseignants, qui accomplissent leurs tâches dans des conditions de plus en plus précaires.

Titulaires... précaires !

Certains personnels TZR ont dû attendre le matin de la pré rentrée pour connaître leur établissement de rattachement... d'autres n'étaient pas connus des services des établissements d'accueil... Est-ce un mauvais fonctionnement entre boîte postale, ou la volonté de ne pas nommer des enseignants afin de pouvoir procéder à une nomination dans l'urgence à la date du 1er septembre, limitant ainsi les droits à l'ISSR ? Si vous étiez vous aussi dans ce cas, contactez le secrétariat académique du Snetaa afin de faire valoir vos droits.



Quelques points de repère...

Septembre 2006	
1 V	
2 S / 3 D	
4 L	Rentrée élèves
5 Ma	
6 Me	
7 J	
8 V	
9 S / 10 D	
11 L	
12 Ma	
13 Me	
14 J	
15 V	
16 S / 17 D	
18 L	
19 Ma	
20 Me	
21 J	
22 V	
23 S / 24 D	
25 L	
26 Ma	
27 Me	
28 J	
29 V	
30 S	
Octobre 2006	
1 D	
2 L	
3 Ma	
4 Me	
5 J	
6 V	
7 S / 8 D	
9 L	
10 Ma	
11 Me	
12 J	
13 V	
14 S / 15 D	
16 L	
17 Ma	
18 Me	
19 J	
20 V	
21 S / 22 D	
23 L	
24 Ma	
25 Me	
26 J	
27 V	
28 S	
29 D	
30 L	
31 Ma	

- ◆ Prendre contact avec les nouveaux collègues... Certains sont adhérents au SNETAA, d'autres pourront le devenir...
- ◆ Ne pas oublier nos collègues professeurs-stagiaires qui connaissent souvent des difficultés... et qui devront participer au Mouvement Inter-académique dès le mois de décembre.
- ◆ Par ailleurs beaucoup de ces collègues doivent être reclassés au cours des premiers mois de l'année scolaire : les inviter à prendre contact avec le S2 ou le Secrétariat académique.
- ◆ Leur signaler aussi l'existence de notre site académique ainsi que la permanence téléphonique (à afficher sur le panneau syndical).

Ouverture des inscriptions au PAF (Plan Acad. de Formations)

- ◆ Tenir **une réunion de rentrée** dans l'établissement, faire le bilan de la rentrée localement et informer le Secrétariat académique des éventuels problèmes.

◆ Réunions départementales de rentrée :

- CD 16 à Soyaux le mardi 26 septembre
- CD 17 à St Jean d'Angély le vendredi 6 octobre
- CD 79 à Niort le mercredi 4 octobre
- CD 86 à Poitiers le mardi 19 septembre

Le secrétaire départemental ou le correspondant local vous informeront sur ces réunions.

Elections au Conseil d'Administration dans chaque établissement.

- ◆ Il est important de présenter une **liste syndicale**, la représentativité de notre organisation en dépend ! Il est possible de présenter une liste SNETAA, une liste EIL ou une liste SNETAA-eIL (des non syndiqués peuvent figurer sur ces listes).
- ◆ Ne pas perdre de vue que 2 candidat(e)s constituent déjà une liste et que dans la plupart des cas cela permet d'avoir un élu au CA.
- ◆ Il est important de maintenir un choix entre plusieurs listes de candidats. Ce pluralisme évite la liste unique qui s'auto désigne en réduisant le vote des personnel à une simple validation.
- ◆ Ne pas oublier de présenter la liste dans les délais, liste qui comportera les noms et prénoms des candidat(e)s, avec leur signature.
- ◆ Le S1 veillera à ce que l'affichage et le scrutin soient effectués dans le respect des textes.

Merci au S1 de transmettre les résultats des élections au CA au S2 (département) et au Secrétariat académique.

☉ L'affichage, sur un panneau prévu à cet effet, fait partie des droits syndicaux. La permanence téléphonique, les contacts SNETAA, les éventuels appels à l'action (voir le site Internet)... doivent y figurer.
En cas de problème, prendre contact avec le secrétariat académique.



Quelques points de repère...

Novembre 2006	
1 Me	
2 J	
3 V	
4 S/ 5 D	
6 L	
7 Ma	
8 Me	
9 J	
10 V	
11 S/ 12 D	
13 L	
14 Ma	
15 Me	
16 J	
17 V	
18 S/19 D	
20 L	
21 Ma	
22 Me	
23 J	
24 V	
25 S/ 26 D	
27 L	
28 Ma	
29 Me	
30 J	
Décembre 2006	
1 V	
2 S/ 3 D	
4 L	
5 Ma	
6 Me	
7 J	
8 V	
9 S/ 10 D	
11 L	
12 Ma	
13 Me	
14 J	
15 V	
16 S/ 17 D	
18 L	
19 Ma	
20 Me	
21 J	
22 V	
23 S/ 24 D	
25 L	
26 Ma	
27 Me	
28 J	
29 V	
30 S/ 31 D	

Le **Conseil Académique** du SNETAA se réunira le mardi 14 novembre à Saintes, au LP Bernard Palissy.

◆ **Élections IUFM :**

Comme chaque année le SNETAA-eiL présentera une liste à l'élection des représentants des stagiaires au Conseil d'Administration de l'IUFM.

Cette liste devra comporter 5 noms de stagiaires.

Chacun (e) doit se sentir concerné par cette élection et prendre contact avec le ou les stagiaires qu'il connaît afin de constituer cette liste...

Il en va de notre représentativité, donc de la force des propositions que nous avons à faire dans le domaine de la formation des maîtres.

N'hésitez pas à contacter le Secrétariat académique.

◆ Parution prévisible du **BO « Spécial Mouvement 2007 »**

◆ Il pourra être fort utile, en parallèle au BO, de se reporter :

- ⇒ Au **n° de l'AP** consacré au mouvement
- ⇒ Au **journal académique** également consacré aux mutations.
- ⇒ Au **site académique du SNETAA**

◆ **Réunions d'information** sur la phase inter-académique du Mouvement 2007.

Le SNETAA, comme chaque année, tiendra des **réunions dans chaque département et dans chaque site IUFM** de l'académie. Dates exactes et lieux seront donnés dans un n° prochain ainsi que sur le site académique du SNETAA.

Un repos bien mérité...

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.



Quelques points de repère...

Janvier 2007	
1 L	
2 Ma	
3 Me	
4 J	
5 V	
6 S/ 7 D	
8 L	
9 Ma	
10 Me	
11 J	
12 V	
13 S/ 14 D	
15 L	
16 Ma	
17 Me	
18 J	
19 V	
20 S/ 21 D	
22 L	
23 Ma	
24 Me	
25 J	
26 V	
27 S/ 28 D	
29 L	
30 Ma	
31 Me	
Février 2007	
1 J	
2 V	
3 S/ 4D	
5 L	
6 Ma	
7 Me	
8 J	
9 V	
10 S/ 11 D	
12 L	
13 Ma	
14 Me	
15 J	
16 V	
17 S/ 18 D	
19 L	
20 Ma	
21 Me	
22 J	
23 V	
24 S/ 25 D	
26 L	
27 Ma	
28 Me	

♦ Cette année se tiendra le Congrès National du SNETAA-eiL. Il sera précédé du Congrès Académique où toutes les sections d'établissement seront représentées statutairement en fonction de leur nombre d'adhérents.

♦ Le Groupe de travail chargé d'examiner les vœux et les barèmes des participants au mouvement « inter-académique » se réunit généralement dans la deuxième partie de janvier.

⇒ Il est donc important de nous faire parvenir votre **dossier syndical de mutation**, avec les pièces justificatives et le double de votre demande saisie sur SIAM, afin que vos Commissaires Paritaires SNETAA puissent suivre et éventuellement intervenir sur votre demande. Après cette étape académique, votre demande part pour le Ministère... pour être traitée nationalement dans le cadre du mouvement inter...

♦ La **CAPA d'avancement d'échelon** se tient habituellement à la fin du mois de Janvier...

Si vous êtes « promouvable », n'oubliez pas d'adresser votre **fiche syndicale de promotion** à l'un des commissaires paritaires SNETAA ou au Secrétariat académique, accompagnée d'une enveloppe timbrée à votre adresse. (Cette fiche sera publiée dans un prochain n° de SNETAA Infos de Poitiers et sera téléchargeable sur notre site académique)

♦ Peut également se tenir à cette période la commission chargée d'examiner les « réadaptations » et « réemploi » (CNED).

Si vous êtes concerné(e) n'oubliez pas de prendre contact avec un de vos représentants SNETAA



• La CAPA consacrée à la promotion à la hors-classe se tiendra plus tard dans l'année. Il conviendra, lorsque la circulaire académique sera parue, de se connecter à i-prof et éventuellement de compléter son CV.

Le SNETAA-eiL condamne depuis le début la mise en place imposée du système d'évaluation dit « au mérite » pour plusieurs raisons :

* Le caractère pour le moins discutable de l'évaluation faite par les chefs d'établissement et le corps d'inspection. Les deux dernières promotions ont clairement montré l'existence de « dérives »...

* Les barèmes académiques qui vont à l'encontre du statut national des PLP....

Le SNETAA dit NON à tout barème autre que national !

Néanmoins les commissaires paritaires SNETAA continueront à siéger dans les instances pour veiller à ce que soit respecté un minimum de justice et pour la défense des intérêts des enseignants.



*Quelques points de repère...
les dates précises seront précisées ultérieurement*

Mars 2007

- ◆ Parution prévisible de la circulaire rectorale « Mouvement Intra-académique »

**Congrès Académique du SNETAA-eiL
le mercredi 21 mars 2007 au LP Réaumur - à Poitiers**

Avril 2007

- ◆ Pendant cette période chacun(e) sera amené(e) à signer la proposition de note administrative du Chef d'établissement. Votre signature atteste simplement de votre prise de connaissance... et vous pouvez contester note et appréciation auprès du Recteur.
Prévenir dans ce cas un commissaire paritaire ou le secrétariat académique SNETAA.

- ◆ Période prévisible de saisie des vœux pour la **phase « intra-académique » du mouvement.**
- ◆ Si vous participez à cette phase du mouvement c'est que vous êtes entré dans l'académie... ou que vous y étiez déjà.
- ◆ Il convient de savoir que dans les faits il y a plusieurs étapes :
 - Le mouvement « intra » en lui-même qui vous affectera sur un poste... ou sur une « zone »
 - Dans ce deuxième cas... vous participerez à l'étape suivante... qui déterminera votre lieu de « rattachement » ou le lieu de votre affectation pour l'année...
- ◆ Pour vous aider dans vos demandes, le SNETAA organisera des réunions dans chaque département.
- ◆ Il conviendra, si vous êtes concerné, d'adresser un double de votre dossier aux Commissaires Paritaires ou au Secrétariat Académique avec les pièces justificatives.
- ◆ En cas de dossier médical ou social, contacter Sophie Texier (voir p. 9)

Mai 2007

- ◆ Traditionnellement plusieurs commissions ont lieu à cette période :
 - La CAPA consacrée à la promotion à la hors-classe (voir p.7)
 - La CAPA consacrée à la notation administrative
 - La CAPA consacrée aux CFP (congé de formation professionnelle), Reconversions et Adaptations
 - Le Groupe de travail qui étudie les cas médicaux et sociaux dans le cadre du mouvement intra
 - Le groupe de travail qui étudie vos vœux et vos barèmes pour le mouvement intra...

Sans oublier le Congrès national du SNETAA : semaine du 21 mai

Juin 2007

- ◆ Période pendant laquelle se déroulera la CAPA « Mouvement intra »... suivie du Groupe de travail « Révisions du mouvement ».
- ⇒ N'hésitez pas, si vous êtes concerné(e)s, à prendre contact avec les commissaires paritaires SNETAA.
- ◆ Début juillet se tiendra la commission dite « d'ajustement » pour celles et ceux qui ont été affectés sur zones...

Permanence téléphonique SNETAA Poitiers 2006-2007					
Ayez le réflexe « permanence »					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h	Claude Boé 05 46 38 78 06	Sophie Texier 05 49 61 29 37	Secrétariat Académique 06 79 65 03 40	Alain Rigaud 05 49 98 36 51	Philippe Nicolleau 05 49 32 15 37
14h - 17h	*Joël Rasteau 05 46 23 47 93 (Infos Retraite) *Ph de la Rocca 06 03 61 34 04	Henri Lalouette 08 70 52 28 95	Patrick Machet 06 67 11 22 03	J.Pierre Ardon 05 49 54 44 98	Serge Grossin 06 79 65 03 40
18h - 21h	Gérard Grangeteau 05 45 69 92 76	Laurent Lambert 05 49 73 43 70	Samuel Seguy 05 45 39 62 07	Romuald Carry 05 45 35 07 99	Thierry Grégor 06 87 89 82 58
<p>Et vous pouvez contacter le Secrétariat Académique, éventuellement y laisser un message : Serge Grossin : 06 79 65 03 40 / 01 53 58 00 33 Claude Boé : 05 46 38 78 06 ou poser votre question sur snetaa.poitiers@wanadoo.fr</p>					

Pour une question relative à un domaine précis :

◆ Stagiaires	Patrick MACHET Sébastien GRANET	06 67 11 22 03 Kart-cross@CC-PARTHENAY.FR 05 45 35 26 50 sebastien.granet@club-internet.fr
◆ Déroulement de carrière	Henri LALOUETTE	08 70 52 28 95 henrilalouette@free.fr
◆ Retraites	Joël RASTEAU	05 46 23 47 93 joel.rasteau@wanadoo.fr
◆ Chef de travaux	Françoise BUREAU	05 49 96 16 14 BUREAUFR@CC-parthenay.fr
◆ Dossiers médicaux ou sociaux	Sophie TEXIER	05 49 61 29 37 texier_sophie@yahoo.fr
◆ MA - Contractuels - Vacataires	Serge GROSSIN Karen LAPLAGNE	05 49 50 15 42 nissorg@aol.com 06 63 73 35 41 Karen.Laplagne@ac-poitiers.fr
◆ AIS : SES-SEGPA EREA	Romuald CARRY Thierry GREGOR	05 45 35 07 99 romuald.carry@xanadoo.fr 06 87 89 82 58 thierry.gregor@wanadoo.fr

et pour tous autres problèmes en posant votre question sur notre site internet :

<http://www.chez.com/snetapoitiers/>

Cette année, au delà de la formation que vous allez suivre à l'IUFM et en établissement, des opérations administratives incontournables vont occuper une partie de votre temps : reclassement d'échelon, participation au mouvement 2007....

Pour vous aider, le SNETAA-eiL va organiser de nombreuses réunions départementales avec la participation des équipes académique et départementales du SNETAA e.i.L. Les dates et les règles des mouvements sont amenées à évoluer, c'est pourquoi, pour ceux qui feront appel à notre syndicat, nous vous tiendrons informés.

Vous trouverez ci-dessous les noms et coordonnées des correspondants SNETAA e.i.L de l'Académie de Poitiers (4 commissaires paritaires du SNETAA sur 9 siègent à la CAPA des PLP de l'Académie).

Les correspondants SNETAA IUFM :
<ul style="list-style-type: none"> • Patrick Machet 06 87 11 22 03 ou KART-CROSS@cc-parthenay.fr • Sébastien Granet (stagiaire promo 2003-04) 05 45 35 26 50 ou sebastien.granet@club-internet.fr
Les correspondants SNETAA, secrétariat académique :
<ul style="list-style-type: none"> • Serge Grossin - 17 rue du Dolmen 86000 Poitiers - 06 79 65 03 40 ou nissorg@aol.com • Claude Boé - 1 Rue Georges Bizet 17200 Royan - 05 46 38 78 06 ou cboe290148@aol.com
Le site internet : ouvert à tous, près de 2000 pages dont certaines en accès réservé aux adhérents
<ul style="list-style-type: none"> • http://www.chez.com/snetaaPoitiers/
Le webmestre académique SNETAA :
<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Pierre Ardon - snetaa.poitiers@wanadoo.fr
Les secrétaires départementaux :
<ul style="list-style-type: none"> • Charente : Henri Lalouette (05 45 95 30 81) • Charente Maritime : Ludovic Athenour (05 46 87 45 16) • Deux-Sèvres (S2 adjoint) : Philippe Nicolleau (05 49 32 15 37) • Vienne : Sophie Texier (05 49 61 29 37)
Correspondant national « stagiaires » :
<ul style="list-style-type: none"> • Nicolas Tournier - 01 53 58 00 30 (siège national du SNETAA-eiL)

En adhérant au SNETAA-eiL (plus nous serons nombreux à adhérer mieux nous nous défendrons) , vous recevrez des informations tout au long de l'année sur la carrière, sur les statuts des PLP, sur les concours et sur l'enseignement professionnel en LP, SES/SEGPA et EREA.

Dans la plupart des établissements de l'Académie, un correspondant SNETAA peut aussi participer à vous aider à l'entrée dans le métier; bref le SNETAA peut intervenir si vous faites appel à lui, aux différents moments de votre vie professionnelle.

En recevant sa presse nationale et académique, vous rejoindrez celles et ceux qui se retrouvent dans la première organisation des personnels de l'enseignement professionnel.

Dans tous les cas, quelle que soit l'option que vous aurez choisie nous vous souhaitons la bienvenue dans le corps des PLP avec tous nos vœux de succès dans cette année de stage.

Pour
affichage

**L'équipe académique SNETAA et eiL :
à qui vous adresser ?**

Secrétaire académique :

Serge GROSSIN 17 rue du Dolmen - 86000 POITIERS
06 79 65 03 40 ou 01 53 58 00 33 (Lun/Mar) nissorg@aol.com

S2 : Sophie TEXIER - 05 49 61 29 37
texier_sophie@yahoo.fr

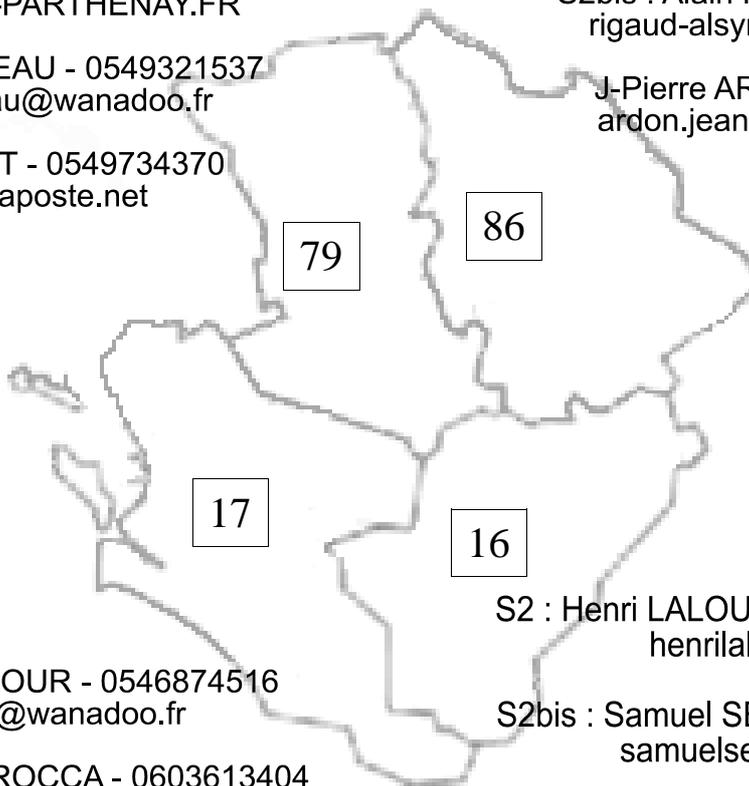
S2 : Patrick MACHET - 0687112203
kart-CROSS@CC-PARTHENAY.FR

S2bis : Alain RIGAUD - 0549983651
rigaud-alsynavi@club-internet.fr

S2bis : Ph. NICOLLEAU - 0549321537
pnicolleau@wanadoo.fr

J-Pierre ARDON - 0549544498
ardon.jean-pierre@wanadoo.fr

Laurent LAMBERT - 0549734370
lt.lambert@laposte.net



S2 : Ludovic ATHENOUR - 0546874516
lusylathenour@wanadoo.fr

S2 : Henri LALOUETTE - 0870522895
henrilalouette@free.fr

S2bis : Philippe de la ROCCA - 0603613404
philippe.delarocca@wanadoo.fr

S2bis : Samuel SEGUY - 0545396207
samuelseguy@hotmail.com

Claude BOE - 0546387806
cboe290148@aol.com

Gérard GRANGETEAU - 0545699276
gerard.grangeteau@wanadoo.fr

Le site internet du SNETAA de l'académie de POITIERS :
<http://www.chez.com/snetaapoitiers/>

- contact webmestre : snetaa.poitiers@wanadoo.fr
- les journaux académiques sont téléchargeable sur : <http://www.chez.com/snetaapoitiers/telezip/jnlaca.htm>
- login + mot de passe pour pages en accès restreint : <http://snetaapoitiers.free.fr/loginsnetaapoitiers.php3>
- depuis octobre 1998, l'actualité académique et nationale du secteur, ainsi que des dépêches, des discours et des communiqués, lus dans la presse ou sur le net. <http://www.chez.com/snetaapoitiers/actu06/actu06.htm>

I.U.F.M.

Vendredi 1 septembre, le SNETAA a répondu à l'invitation de Madame Gisèle Jean, directrice du site de la Vienne. Nous avons pu à cette occasion non seulement lui souhaiter la bienvenue dans l'académie, mais aussi la remercier pour son accueil lors de la prérentrée des stagiaires PLP(*)

Outre les considérations techniques inhérentes à ce début d'année, le SNETAA tenait à faire part de ses inquiétudes quant au cahier des charges relatif à la nouvelle gestion des IUFM. Le texte définitif n'est pas encore paru (mais devrait l'être avant la fin de l'année) et nous nous montrerons vigilants quant à la nouvelle définition de « formation des maîtres », veillant à ce que l'universitarisme ne se substitue pas à la pédagogie.

(*) *vous êtes stagiaires (IUFM ou situation) et vous n'avez pas reçu le livret « Guide du stagiaire » édité par le SNETAA... prenez contact avec le secrétariat académique.*

Le retour des D.R.....? (délégations rectorales)

Commencé au mois de décembre dernier... nous croyions le mouvement 2006 terminé avec les dernières réunions dites « d'ajustement »... Eh bien non ! Le 11 septembre nous apprenons que la décision rectorale de « permuter » deux collègues vient d'être prise...

Que l'on nous comprenne bien : nous nous félicitons bien évidemment que nos deux collègues voient leur vie facilitée par des déplacements moins longs et fatigants...

Mais au delà de son aspect « humain », nous nous interrogeons sur cette « décision » :

- Sur son caractère « unilatéral » pour commencer, car nous avons la naïveté, au SNETAA, de croire en le paritarisme...
- Sur le « secret » de cette décision, puisque les Commissaires Paritaires élus du personnel n'en ont pas été informés...
- Sur la « justice » de cette décision : en effet si les affectations souhaitées par les deux PLP concernées n'ont pu leur être attribuées lors de la CAPA, c'est *peut-être* qu'une autre collègue demandait aussi un des postes en question... avec *sans doute* un barème supérieur... et pourrait donc *légitimement* s'estimer lésée...
- Enfin sur son aspect « réglementaire »... puisque nous avons crû comprendre que les « Délégations Rectorales » n'existaient plus dans le cadre du mouvement déconcentré qui nous a été imposé il y a maintenant 8 ans ! (et cela nous a souvent été asséné au cours des diverses commissions...)

Ainsi donc le Rectorat de Poitiers aurait redécouvert la « souplesse » de cet ancien système de la D.R. ? Mais... autant qu'il nous en souvienne... par le passé... ce type d'affectation pour une année était étudié paritairement lors d'une CAPA ou d'un groupe de travail... Qui peut affirmer que d'autres problèmes personnels, familiaux... ne pourraient trouver une solution temporaire dans ce type d'affectation ?

Quoiqu'il en soit... il va devenir encore plus difficile de croire en la « transparence » pourtant de rigueur pour le bon et sain fonctionnement des instances paritaires ! Les élus SNETAA sauront se souvenir...

Contractuels

Les contractuels en poste cette année doivent obligatoirement signer leur contrat (CDD). Parallèlement, la mise en place du CDI devrait se faire peu à peu pour les personnels concernés.

Toutefois, de nombreux collègues restent sans affectation et sont dans l'attente de remplacement. N'oubliez pas de vous manifester :

- Bien sûr auprès de votre syndicat, pour vous aider dans vos démarches administratives
- Mais aussi auprès du rectorat (surtout si vous savez que des heures se libèrent !)
- Enfin, auprès des Assedic



Inscription à l'Assedic des contractuels

Pour les collègues qui n'ont pas eu de renouvellement de contrat au premier septembre, faites le plus tôt possible une démarche auprès de l'Assedic, démarche qui s'appelle un signalement (en téléphonant au 08 11 01 01... suivi du numéro de votre département).

Votre inscription prendra effet à cette date et vous permet de recevoir un dossier qui doit être retourné dans les sept jours. ATTENTION, cette démarche doit se faire obligatoirement par le déplacement physique de la personne... donc même si le dossier est incomplet, allez-y, les pièces manquantes pouvant être ajoutées après.

L'Assedic fournira une notification de rejet qui vous permettra de faire valoir vos droits à l'indemnité de perte d'emploi. L'Assedic a besoin de connaître la durée exacte de la période travaillée et la quotité de travail pour délivrer le REJET.

Dernière minute... préparation de la carte des formations rentrée 2007

Dans un courrier en date du 1er septembre, l'inspection académique de la Charente informe les chefs d'établissements des propositions d'évolution arrêtées lors d'une réunion départementales en juin dernier... et souhaite que leurs propres propositions d'évolution des structures transmises au rectorat s'inscrivent dans le schéma proposé !

Alors, pourquoi leur demander leur avis...